



AVIS DE DÉPÔT

Il est accusé réception d'une demande de : **déclaration préalable - constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis**

En mairie de : **Prunières**

Numéro Dossier : DP 005106 24 H0021

Date de dépôt : 06/11/2024

Demandeur : nicolas leroy

Terrain : 30 Chemin de Pays, 05230 Prunières

Parcelle(s) : ZH170

Superficie : 1 838,00 m²

Travaux : Extension de 8 m², à type de sas d'entrée et de couloir, d'une largeur utile de 1.55 m permettant d'accéder au garage sans passer par l'extérieur, apportant confort et fonctionnalité.

Située sur la façade ouest de la maison, à 3.5m de la limite de propriété, elle est réalisée en agglos béton à l'O et vitrée sur la partie haute. comme suit : 1 panneau fixe doubles vantaux en verre sécurit (1.3mx2.55m) et d'un oscillo-battant (1mx1.18m). Elle s'appuie sur le mur du nord déjà existant de 1.85m (mesures extérieures). La porte d'accès extérieure est déplacée en façade sud.

Construite en 1965, et située en zone Ub3, la pente de toit de l'habitation principale ne répond pas aux règles d'urbanisme actuelles, puisque la pente est de 26% à l'E et 36% à l'O. La petite largeur de l'extension ne peut supporter un toit double pente comme l'exige le PLU. Par soucis d'harmonie visuelle et de cohérence générale le toit mono pente sera de 20% comme celui du bûcher situé en arrière plan sur le terrain. Extension de 8 m², à type de sas d'entrée et de couloir, d'une largeur utile de 1.55 m permettant d'accéder au garage sans passer par l'extérieur, apportant confort et fonctionnalité.

Située sur la façade ouest de la maison, à 3.5m de la limite de propriété, elle est réalisée en agglos béton à l'O et vitrée sur la partie haute. comme suit : 1 panneau fixe doubles vantaux en verre sécurit (1.3mx2.55m) et d'un oscillo-battant (1mx1.18m). Elle s'appuie sur le mur du nord déjà existant de 1.85m (mesures extérieures). La porte d'accès extérieure est déplacée en façade sud.

Construite en 1965, et située en zone Ub3, la pente de toit de l'habitation principale ne répond pas aux règles d'urbanisme actuelles, puisque la pente est de 26% à l'E et 36% à l'O. La petite largeur de l'extension ne peut supporter un toit double pente comme l'exige le PLU. Par soucis d'harmonie visuelle et de cohérence générale le toit mono pente sera de 20% comme celui du bûcher situé en arrière plan sur le terrain.

Surface de plancher : 8,00

Fait à Prunières
Le 06/11/2024